

Budget 2016

Municipalité de Saint-Maurice



compte de fonctionnement



résultat de l'exercice

recettes

CHF 22'516'655

charges

CHF 23'888'092

déficit

CHF 1'371'437

Pourquoi ce déficit ?



Modification de la LF en 2012

Rapport de la commission de 2^{ième} lecture

Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale et la loi d'application de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

L'objectif du Conseil d'Etat est de maintenir la bonne situation financière du canton et des communes. Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction que le Grand Conseil partage également l'avis que les incidences financières doivent être limitées aux montants proposés. Cet allègement fiscal sera en principe compensé par l'augmentation des recettes. Le double frein aux dépenses et à l'endettement est ainsi respecté.

Augmentation des charges du domaine social

- Décret du 16 décembre 2014 concernant l'application du frein aux dépenses et à l'endettement qui prévoit l'introduction d'un financement communal des coûts du dispositif pré-hospitalier (organisation des secours)
- Augmentation des frais de curatelles mis à charge des communes
- Financement des régimes sociaux

Coût du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle

Année	Institutions	PC AVS/AI + ALFA	Fds cantonal emploi	Assistance des personnes en Valais	Autre assistance	Pensions alimentaires	TOTAL
2010	78'164'994	48'442'267	13'000'000	21'608'047	15'578'493	3'609'365	180'403'165
2011	87'047'518	50'959'989	13'000'000	22'240'171	18'027'212	3'796'954	195'071'843
2012	99'023'188	53'739'201	13'000'000	32'692'181	12'005'597	3'998'583	214'458'749
2013	104'890'787	56'423'357	13'840'000	35'415'811	16'481'243	4'409'540	231'460'738
2014	108'690'333	57'369'225	15'587'700	44'783'491	18'166'647	4'415'024	249'012'419

des amortissements importants



Message des parts acquisition nouveau CO (novembre 2013)

III. Impact sur les finances communales

La conclusion de l'investissement aura des conséquences sur l'équilibre budgétaire des prochains exercices (en raison de la comptabilisation de l'amortissement) et sur l'évolution de l'endettement communal.

Si l'on prend en considération un excédent annuel de charges de CHF 500'000.- (sans les amortissements liés au nouveau CO), soit une situation très prudente en comparaison des résultats des dernières années, l'évolution de la fortune communale se présenterait de la manière suivante :

	01.01.2013	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017
Fortune	6'103'599.38	6'103'599.38	8'810'225.38	7'560'225.38	6'385'225.38	5'277'725.38
Résultat (sans CO)	0.00	2'706'626.00	-500'000.00	-500'000.00	-500'000.00	-500'000.00
Amortissement CO	0.00	0.00	-750'000.00	-675'000.00	-607'500.00	-546'750.00
Nouvelle fortune	6'103'599.38	8'810'225.38	7'560'225.38	6'385'225.38	5'277'725.38	4'230'975.38

Evolution du résultat et du bilan

- Investissements annuels de 1'500'000.-
- Pas d'évolution du compte de fonctionnement (hormis amortissements)

Evolution du résultat et du bilan

	amortissements	résultat	Fortune au bilan
2016	2'556'300	- 1'371'437	5'928'563
2017	2'450'670	- 1'265'807	4'662'756
2018	2'350'603	- 1'170'740	3'492'016
2019	2'270'042	-1'085'179	2'406'837

marge d'autofinancement

recettes	CHF 22'516'655
charges	CHF 23'888'092
./. amortissements comptables	CHF 2'556'300
marge d'autofinancement	CHF 1'184'863

remarques

- Pas d'élément nouveau ou de changement important
- Mais une multitude de petites restrictions budgétaires
- Légère augmentation des tarifs d'entrée de la piscine (10% environ) et de certains émoluments

fiscalité

- coefficient : 1.25
- indexation : 160%



compte d'investissement



détail des investissements

**investissements
bruts**

CHF 9'971'700

participation de tiers

CHF 4'115'024

investissements nets

CHF 5'856'675

écoles primaires

- 400'000.- sur les bâtiments
- programme de 3'000'000.- en 6 ans
- fenêtres et étude sismique



Service du feu

- investissement total de l'ordre de 2.2 mios
- dont 1.5 pour la commune de Saint-Maurice
- subventionné à hauteur de 43%
- 750'000.- au budget 2016
- projet global au début 2016

Chemin de la Tuilerie

- 230'000.- pour le génie civil
- 240'000.- pour l'épuration des eaux
- 100'000.- pour l'électricité
- 70'000.- pour l'eau potable
- 670'000.- au total

Transferts entre patrimoines



Ce que dit la loi

Art. 36 Patrimoine financier

¹Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques.

Art. 37 Patrimoine administratif

¹Le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques.

Les transferts proposés

- Parcelles en zone d'intérêt général
- Source du Martolet
- Bâtiments de Mex
- Lavigerie (sauf 353'000.-)
- Tuilerie (reste 183'000.- pour Nord)
- Grotte aux Fées
- Campus (reste 50'000.- pour vestiaires)